

**Maître François GIBAULT**  
*Avocat à la Cour*

**Maître Robin BINSARD**  
*Avocat à la Cour*

**Maître Luc BROSSOLLET**  
*Avocat à la Cour*

### **Communiqué de la défense de Me Juan Branco**

Au moment où Juan Branco vient de se voir notifier à Dakar, de nouvelles charges, de séjour irrégulier et d'outrage à magistrat, il importe de rappeler à quel point sont contestables les conditions dans lesquelles il s'est vu remettre aux autorités sénégalaises par la Mauritanie.

Contrairement à ce qui a pu être dit, Juan Branco n'a pas été interpellé à la frontière mauritanienne. Il était à l'intérieur du pays, à bord d'une embarcation, son ambition étant d'entrer en relation avec les autorités mauritanienes.

De cette situation, deux conséquences sont à tirer.

En premier lieu, il n'y avait aucune obligation pour la Mauritanie d'accéder à la demande du Sénégal de retour de Juan Branco sur son sol. Si le séjour de Juan Branco en Mauritanie posait difficulté, il appartenait aux dites autorités d'organiser son rapatriement en France ou en Espagne, pays dont il a la nationalité.

En second lieu, les conditions dans lesquelles Juan Branco a été contraint de revenir sur le sol sénégalais entachent la procédure actuellement menée contre lui, et au premier chef sa détention.

Selon nos informations, Juan Branco est actuellement dans un état préoccupant. Il ne s'alimente ni ne boit, pour protester contre sa détention qu'il considère à juste titre comme illégale.

Paris, le 6 août 2023

**François GIBAULT**  
*Avocat à la Cour*

**Robin BINSARD**  
*Avocat à la Cour*

**Luc BROSSOLLET**  
*Avocat à la Cour*